

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Commission permanente du 10 septembre 2019

Mardi 10 septembre 2019

La Commission Permanente du Conseil Régional s'est réunie ce mardi 10 septembre 2019, sous la présidence de Didier Robert, à l'Hôtel de Région Pierre Lagourgue. Les conseillers régionaux ont examiné et voté plus de 70 rapports sur lesquels s'étaient préalablement prononcées les commissions sectorielles dans les domaines de l'éducation, de l'économie, de l'industrie, du développement durable, du logement, de l'économie circulaire, des chantiers routiers, de la coopération régionale...

L'ACTION DE LA RÉGION EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI DES RÉUNIONNAIS

L'investissement, les aides aux entreprises, le développement des chantiers, la formation, permettent une véritable dynamique pour l'activité et l'emploi. À ce titre, la collectivité représente un acteur majeur de la commande publique. L'accès à l'emploi passant aussi par la formation, la Région accompagne chaque année les centres, organismes ou encore associations pour la mise en œuvre de programmes de formations afin que chaque Réunionnais puisse disposer des clés pour réussir, s'insérer professionnellement et s'épanouir.

> Dans le cadre du Fonds de soutien à l'audiovisuel, au cinéma et au multimédia, la Commission Permanente a voté une enveloppe globale de **118 038,50 €** répartie comme suit :

- 15 000 € pour la société GAO SHAN PICTURES pour le développement du long métrage d'animation « Le gardien du feu » ;
- 15 000 € pour la société KAPALI STUDIOS CREATION pour le développement du long métrage de fiction documentaire « Bowen, l'or maudit des pirates » ;
- 25 000 € pour la société SUPERSONIC FILMS pour la production du documentaire « Démon » ;
- 23 038,50 € pour la société PETIT A PETIT PRODUCTIONS pour la production du documentaire « Comme un chien dans un arrosoir » ;
- 40 000 € pour la société MONDINA FILMS pour la production du court métrage de fiction « Reine Kayanm ».

> Une subvention globale de **52 695,04 €** a été votée en faveur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion pour le financement de l'action « Fonds d'Aide au Conseil (FAC) » 2019.

> Une enveloppe complémentaire de **400 000 €** a été votée au titre du dispositif d'aide aux transporteurs routiers pour les dossiers éligibles en 2019, avec la nouvelle tarification en vigueur.

> Les conseillers régionaux ont voté une enveloppe de **80 421 €** en faveur de la société coopérative FASOLRE pour l'acquisition de matériels pour ses ressourceries bois, végétale et textile.

> Une enveloppe de **59 104 €** a été votée en faveur de NAVAL ÉNERGIES pour la participation au programme de recherche et développement sur l'énergie thermique des mers et le maintien opérationnel du Prototypage À Terre Énergie Thermique des Mers (PAT ETM) installé sur le site de l'IUT de Saint-Pierre.

> La Commission Permanente a voté une enveloppe de **808 444,28 €** en faveur du CIRAD pour ses programmes de recherche agronomique 2019, instruits au titre de la sous-mesure « Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture et expérimentation agronomique » du FEADER (fonds européens) 2014-2020.

> Une enveloppe de **230 000 €** a été votée pour la réalisation du programme d'actions 2019 du GIP réserve naturelle marine de La Réunion (RNMR).

> Les conseillers régionaux ont approuvé la mission de partenariat avec l'AGORAH pour la réalisation d'une mission « d'expertise en faveur de la déclinaison du concept de Smart City sur le territoire réunionnais » à hauteur de **60 192 €**.

> La Commission Permanente a approuvé le calendrier d'élaboration des programmes relevant des FESI ainsi que l'engagement d'une consultation afin que la Région Réunion puisse bénéficier d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre de l'élaboration des futurs programmes européens de la génération 2021-2027, dont elle aura la charge. La consultation concerne les FESI et comporte trois lots qui concernent respectivement les PO 2021-2027 du FEDER/FSE+ le PO INTERREG et enfin le volet Réunion du programme national FEAMP qui devraient relever de la collectivité régionale.

Formation

> La Commission Permanente a voté les projets d'ouverture de sections ou de diminution et d'augmentation d'effectifs dans le cadre de l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire des lycées de La Réunion pour la rentrée 2020-2021, ainsi que l'actualisation de la convention annuelle d'application des formations professionnelles initiales.

> La Commission Permanente a voté la mise en œuvre du dispositif « Aide à la mobilité des apprentis » au titre de l'année 2019 ainsi que la prise en charge d'une compensation salariale à hauteur de **35 000 €** en faveur des employeurs d'apprentis en mobilité.

> Dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte d'investissement dans les compétences (PIC) visant à densifier l'offre de formation à destination des publics les plus fragiles afin de les accompagner et de les former pour les emplois d'aujourd'hui et de demain, la Commission Permanente a approuvé le programme de formation « Personnel Navigant Commercial ». Le Parcours de formation « Personnel Navigant Commercial » prépare au métier de steward/hôtesse de l'air. L'action de formation représentera un effectif de 50 stagiaires et concernera les demandeurs d'emploi ou en recherche d'emploi.

> La Commission Permanente a approuvé le projet de convention de partenariat relative à la reconnaissance aux grades universitaires des formations menant aux diplômes d'infirmier, d'infirmier anesthésiste et de masseur-kinésithérapeute dispensées au Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion.

> Les élus de la Commission Permanente ont approuvé la modification financière de la subvention globale 2014-2020 et la mise en œuvre d'un avenant afin d'actualiser les conditions dans lesquelles l'Autorité de gestion a confié au Conseil régional de La Réunion la gestion d'une partie des crédits du FSE dans le cadre d'une délégation de gestion.

Tourisme

> Les conseillers régionaux ont voté la signature d'une convention pluriannuelle de partenariat entre la Région et Atout France dans le domaine du tourisme. À ce titre, une enveloppe de **40 000€** a été votée en faveur d'Atout France pour la conduite des premières actions au titre de l'année 2019.

Lycée / Université

> Les conseillers régionaux ont voté un complément de financement de **1 039 200 €** pour les travaux de la phase 2 de réhabilitation et d'extension du lycée professionnel hôtelier de La Renaissance à Saint-Paul.

> La Commission Permanente a attribué une subvention de **5 000 €** à l'Université de La Réunion pour l'organisation du colloque « justice climatique à Maurice : pour une approche pluridisciplinaire ».

> Une enveloppe de **2 000 €** a été votée en faveur de l'Université de La Réunion pour la cérémonie de remise des diplômes de l'UFR Sciences et Technologies.

> Les conseillers régionaux ont approuvé l'adhésion de la collectivité à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et des Jeunes (ANACEJ) à hauteur de **4 602 €**. Agréée association nationale de jeunesse et d'éducation populaire, l'ANACEJ a pour mission de promouvoir la participation des jeunes à la décision publique et leur concertation au niveau local avec les élus et d'accompagner les collectivités territoriales dans la mise en place d'instance de jeunesse.

Les aides européennes : FEDER 2014/2020 pour La Réunion

Dans le cadre du programme Opérationnel Européen FEDER 2014-2020 la Commission Permanente a approuvé les demandes suivantes :

> La Commission Permanente a voté les modifications et les précisions à apporter sur les fiches actions de l'axe 1, suite notamment à la mise en œuvre des dispositions de simplification déjà adoptées par la collectivité, et dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé au titre des fiches actions relevant du soutien à la recherche.

> La Commission Permanente a approuvé les projets d'évolution de certaines fiches actions du Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 relatives aux aides directes aux entreprises (assouplissement réglementaire proposé pour les projets dont le coût des dépenses éligibles serait inférieur à 150 000 €, valorisation du critère emploi sur les autres critères...), ainsi que la création de nouveaux dispositifs d'intervention permettant à la collectivité de répondre au mieux aux différents projets portés par les entreprises (mise en œuvre d'une aide à destination des structures intervenant dans l'économie circulaire, d'une aide au financement de la transition numérique...).

> **50 000 €** (35 000 € FEDER ; 15 000 € Région) ont été votés en faveur du Syndicat de copropriété Résidence Thalès pour la réalisation d'une climatisation solaire pour les bureaux de la résidence éponyme.

> **292 199,73 €** (233 759,79 € FEDER ; 58 439,94 € RÉGION) ont été votés en faveur de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour le projet «programme d'actions 2019 du CIRBAT - accompagnement des actions de l'écosystème régional de l'innovation ».

> **752 389,80 €** (601 911,84€ FEDER ; 150 477,96 € Région) ont été votés en faveur du Pôle d'innovation GIP CYROI relative au projet « Plateau Technique Innovation 2019 ».

> **945 238,86 €** (756 191,09 € FEDER ; 189 047,77 € Région) ont été votés en faveur de l'agence régionale de développement, d'innovation et d'investissement NEXA pour le projet «Mise en œuvre de la stratégie de spécialisation intelligente – Programme d'actions 2019».

> **741 999,98 €** (593 599,98 € FEDER ; 148 400 € Région) ont été votés en faveur de la « Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion » pour la réalisation de son programme d'actions 2019.

> **40 000 €** (32 000 € FEDER ; 8 000 € Région) en faveur du GIP PPIEBR pour la réalisation d'une « étude de faisabilité du Pôle Portuaire Industriel Énergétique de Bois Rouge (PPIEBR) intégrant la réalisation d'une zone d'activité ».

> Dans le cadre de la compensation des surcoûts de transports liés à l'ultra-périphérie (Volet 2 « Intrants productifs »), la Commission Permanente a voté une enveloppe globale de **444 282,00 €** au titre du FEDER en faveur de la SAS DISTILLERIE RIVIERE DU MAT, SARL SBIPB, SICA VIANDES PAYS, SAS JIPE REUNION, SARL PLAST OI.

> Sur le volet Industrie et Artisanat, la Commission Permanente a voté **73 930,91 €** (59 144,73 € FEDER ; 14 786,18 € Région) en faveur de la SARL COREX pour l'acquisition d'un Calculateur d'Énergie Solaire et d'Investissement (CESI) dans le cadre du développement d'une activité de fabrication de centrales photovoltaïques à Sainte-Clotilde..

> Sur le volet Tourisme, la Commission Permanente a voté **100 000 €** (80 000 € FEDER ; 20 000 € Région) en faveur de la « SARL COFFEE HOUSE DE BOURBON» pour la création d'un restaurant traditionnel de type « Coffee house » à La Réunion.

> Sur le volet numérique, la Commission Permanente a voté **66 450,05 €** (53 160,04 € FEDER ; 13 290,01 € Région) en faveur de la SASU METATRONIX pour la « création d'une solution de diffusion vidéo et audio, en direct ou en live, par le biais d'une plateforme de téléprésence sécurisée et de lunettes connectées : « Vision-R Pro ».

> Une enveloppe de **51 061,00 €** (43 401,85 € FEDER ; 7 659,15 € Région) a été votée en faveur de l'association des agences conseils en communication outre-mer (AACC-OM) pour l'organisation des Rencontres de l'Océan Indien, qui se tiendront à La Réunion du 18 au 20 septembre 2019.

L'ACTION DE LA RÉGION RÉUNION POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES RÉUNIONNAIS : POP, BOURSES, CONTINUITÉ, LOGEMENT...

> La Commission Permanente a voté une nouvelle procédure simplifiée de remboursement de la continuité territoriale. En effet, afin de faciliter le remboursement des usagers qui n'ont pu payer directement leurs billets d'avion pour des raisons techniques ou économiques, la nouvelle procédure offre au voyageur la possibilité d'être aidé par un membre de sa famille figurant :

- soit sur un même livret de famille
- soit sur l'attestation de PACS
- soit sur le certificat de vie commune ou de concubinage

Ainsi, pour le remboursement du billet d'avion, le voyageur pourra présenter un dossier incluant la preuve du paiement par le parent proche et prétendre alors au remboursement de l'aide de la continuité territoriale.

Il a été précisé que le montant de l'aide à la continuité territoriale reste inchangé. Le rapport présenté en Commission Permanente comportait une erreur administrative dans ses annexes.

> La Commission Permanente a voté la reconduction du dispositif Plan Ordinateur Portable génération 3 (POP3) représentant une enveloppe de **5,9 millions d'euros**.. Ce dispositif permet à chaque élève de seconde et apprentis d'acquérir un ordinateur portable, sans conditions de ressources et de bénéficier d'une connexion internet pour les familles les plus modestes, sous conditions de ressources.

> Une enveloppe de **2 900 000 €** a été votée pour la mise en œuvre des Bourses régionales des secteurs du sanitaire et du social pour l'année scolaire 2019-2020 en faveur des étudiants à La

Réunion afin de les accompagner dans leurs parcours d'études.

> Les conseillers régionaux ont approuvé les tarifs des inscriptions au Pandathlon 2019 qui aura lieu le dimanche 22 septembre à l'Entre-Deux.

> La Commission Permanente a émis un avis favorable, sur le projet d'acte portant sur la compatibilité du projet de SCoT du Grand-Sud initié depuis 2004, et arrêté par délibération du comité Syndical Mixte d'Études et de Programmation (SMEP) du 23 avril 2019, avec le SAR approuvé par décret le 22 novembre 2011.

Logement

> Dans le cadre du dispositif régional de réhabilitation-accession des logements sociaux, la Commission Permanente a octroyé une subvention de **800 000 €** à la SEMADER pour le financement de travaux de réhabilitation préalables à la vente. Ces travaux permettront à 40 familles de l'opération quartier Français localisée à Sainte-Suzanne, de voir leurs logements réhabilités et d'accéder par le biais de ce dispositif à la propriété.

> La Commission Permanente a voté l'engagement d'une enveloppe complémentaire de **3 000 000 €** nécessaire à la poursuite du programme d'amélioration de l'habitat mis en place en mai 2016.

Environnement - Économie circulaire

> MOTION : GESTION DURABLE DES DÉCHETS : Les élus du Conseil Régional demandent au gouvernement français de : - Réévaluer le modèle économique ultramarin de l'incinération de déchets-CSR à but unique de production électrique (UVE), en tenant compte des externalités négatives ;

- Permettre la mise en oeuvre de solutions innovantes et durables de traitement des déchets tendant vers « zéro émission toxique et zéro résidu dangereux » ;

- Abandonner les mesures dérogatoires au régime fiscal destinées à favoriser les installations de traitement des déchets non dangereux utilisant l'incinération en Outre-Mer.

> La Commission Permanente a approuvé l'évolution du dispositif Chèque Photovoltaïque pour lequel a été proposé le cofinancement du FEDER et d'une contrepartie Région et ont voté une enveloppe de **1 000 000 €** (700 000€ FEDER ; 300 000 € Région) pour la mise en oeuvre du dispositif en 2019.

> Les conseillers régionaux ont approuvé :

- la cession d'actions de la Région Réunion relatives à la SPL Horizon Réunion en faveur de : - la commune de Saint-Louis pour un montant de 2 000 €, soit 20 actions d'une valeur nominale de 100 €, - la commune de Sainte-Rose pour un montant de 5 000 €, soit 50 actions d'une valeur nominale de 100 €,

- la modification de la répartition du capital social de la SPL Horizon Réunion.

> Une enveloppe de **17 737 €** a été attribuée à l'association PIX XL pour la pérennisation de l'exposition « Mer de Demain » par l'acquisition et l'aménagement de l'exposition dans un conteneur itinérant. « Mer de demain » est une exposition dénonçant notamment la problématique des déchets dans les océans.

> Les conseillers régionaux ont octroyé une subvention de **18 429 €** à l'association « Jet'Plu » pour des actions de sensibilisation pour la lutte contre le gaspillage alimentaire, engageant la Région Réunion et l'ADEME.

> La Commission Permanente a pris acte de l'état d'avancement de l'appel à projets lancé par la Région pour mettre à disposition de partenaires privés, les toitures de 22 bâtiments et établissements régionaux pour des propositions d'implantation de centrales photovoltaïques sur une partie du patrimoine régional.

> La Commission Permanente a pris acte du décret relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone conformément au code général des collectivités territoriales.

Aides aux associations

> La Commission Permanente a voté une subvention de **15 000 €** en faveur de l'Association France Alzheimer Réunion pour la consolidation de ses actions de prévention en matière de lutte contre la maladie d'Alzheimer pour l'année 2019.

> Une subvention de **3 000 €** a été votée en faveur de l'Association Club Sport Adapté de Saint-Pierre (CSASP) pour la mise en oeuvre de son opération « Journée de prévention – Sport Santé en sport adapté » prévue le 28 septembre 2019 au complexe sportif de Casabona à Saint-Pierre.

> Les conseillers régionaux ont voté une enveloppe globale de **42 000 €** en faveur de quatre associations intervenant dans les champs de l'égalité des chances :

- 10 000 € à l'association "Développement Social Local" pour la création d'un lieu d'accueil, éducatif et pédagogique

- 15 000 € à l'association "Saint-Paul en actions" pour son programme d'actions éducatives familiales 2019

- 10 500 € à l'association "Insertion Environnement Réunion" pour son action d'accompagnement à l'utilisation de l'outil informatique en 2019

- 6 500 € à l'association "Koud Pous" pour l'acquisition de petits matériels et fournitures pour son programme d'actions en faveur des femmes en 2019

Lutte contre l'illettrisme

> Construire une société dans laquelle chaque Réunionnais peut s'épanouir est une priorité. La collectivité accompagne ainsi les Réunionnais en situation d'illettrisme dans l'apprentissage des savoirs de base (lecture, écriture, calcul) à travers notamment le dispositif « Case à lire ». À ce titre, une enveloppe de **587 588 €** a été votée pour le renouvellement du dispositif 2019/2020.

Par ailleurs, les conseillers régionaux ont approuvé le projet de convention de partenariat entre le Conseil Départemental de Mayotte et la Région Réunion, pour l'accompagnement de publics allophones fréquentant le dispositif « Cases à Lire ».

Développement des hauts de l'île

> Les conseillers régionaux ont voté une enveloppe de **86 918,85 €** en faveur de l'Association du Développement Rural de La Réunion (AD2R).

> Une enveloppe globale de **81 560 €** a été votée dans le cadre des projets Leader :

- 61 641€ en faveur du GAL Grand Sud

- 20 099 € en faveur du GAL Ouest.

Culture et Sport

> La collectivité encourage et soutient les initiatives culturelles. À ce titre, dans le cadre du Fonds Culturel Régional, la Commission Permanente a voté une enveloppe globale de **147 751 €** répartie comme suit :

- 15 000 € en faveur de 3 associations dans le domaine du patrimoine

- 28 141 € en faveur de 6 associations dans le domaine de la littérature

- 94 310 € en faveur de 20 associations dans le domaine de la musique.

- 800 € en faveur d'une artiste dans le domaine des arts plastiques

- 9500 € en faveur de 5 associations dans le secteur « cultures régionales ».

> Les conseillers régionaux ont approuvé le projet de convention d'application financière 2019 en application de la convention-cadre de partenariat Région Réunion-Relais Culture Europe en faveur de la participation des acteurs culturels et artistiques réunionnais à l'espace européen créatif sur la période de 2018 à 2020.

> La collectivité apporte son soutien financier aux projets de restauration du patrimoine protégé. À ce titre, une enveloppe de **25 000 €** a été votée en faveur de la fondation de la Salle pour le financement de son projet de restauration de patrimoine : la restauration des vestiges de l'école Saint-Charles à Saint-Pierre.

> La Commission Permanente a voté une enveloppe globale de **32 000 €** en faveur des ligues, comités et associations sportives de La Réunion. Une enveloppe de **79 716 €** a également été votée en faveur des sportifs de haut niveau et des associations sportives pour la réalisation de leurs programmes d'actions. Par ailleurs, le cadre d'intervention relatif au financement des associations sportives pour l'acquisition de petits matériels sportifs d'initiation pédagogique et de perfectionnement a été approuvé.

> Une enveloppe de **230 000 €** a été votée en faveur des lycéens pour la réalisation de leurs études secondaires sportives en Métropole.

